

Nos services en matière  
d'emploi et de chômage



---

Vous avez perdu votre emploi ? Vous travaillez comme salarié à Bruxelles ? Vous avez des problèmes au travail ? Vous êtes menacé de licenciement ? Vous souhaitez obtenir des informations sur vos droits ? Vous avez besoin d'aide ?

**Ce carnet vous est destiné.**

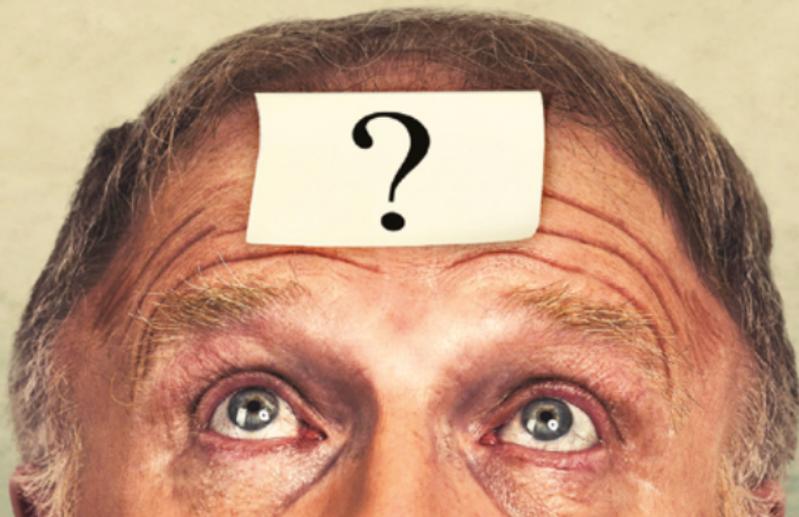
Son objectif : vous faciliter la vie en clarifiant le rôle des acteurs actifs en matière d'emploi en région bruxelloise et en mettant à votre disposition leurs coordonnées et les services qu'ils proposent.

Une présentation de nos services est également associée.

Soucieux de défendre les droits de nos membres et de les aider pour tout problème lié à leur travail et à la sécurité sociale.

**Ensemble, on est plus fort !**

## Les principaux acteurs de l'emploi en Région bruxelloise



- 1. L'office de paiement des allocations de chômage (OPIC) de la FGTB Bruxelles** assure la constitution de votre dossier de chômage, le paiement de vos allocations de chômage et vous propose un accompagnement dans le cadre de vos démarches relatives au contrôle de disponibilité.
- 2. Les Centrales professionnelles bruxelloises de la FGTB** sont en charge de la défense de vos intérêts et ceux des travailleurs de votre secteur d'activité. A ce titre, votre Centrale professionnelle vous défend en cas de litige devant le tribunal du travail et vous offre, notamment, des conseils dans le cadre de la gestion d'un conflit avec votre employeur.
- 3. Actiris - Office régionale de l'Emploi bruxellois.**  
C'est chez eux que vous vous inscrivez **dans les meilleurs délais** après avoir terminé vos études ou lorsque vous êtes sans emploi. ACTIRIS propose toute une série de services pour vous aider dans la recherche d'un emploi. Une antenne d'Actiris est présente dans chacune des communes bruxelloises. Plus d'infos sur les services et les heures d'ouvertures de ces antennes : [www.actiris.be](http://www.actiris.be)

**Tour Astro**

Avenue de l'Astronomie 14

1210 Bruxelles

Arrêt de Métro « Madou »

☎ 02/505 14 11

☎ 02/511 30 52

**4. ONEm** - L'Office national de l'emploi (ONEM) met en œuvre les régimes d'assurance-chômage, d'interruption de carrière et de crédit-temps. A ce titre, il applique la réglementation chômage. La prévention et la lutte contre les infractions font également partie des missions de l'Office.

Plus d'infos : [www.onem.be](http://www.onem.be)

Chaussée de Charleroi 60 | 1060 Bruxelles

Arrêt de tram « FAIDER » (Lignes 92 et 97).

☎ 02/515 44 44 de 08.30 à 12.00 et de 13.30 à 16.00

- Lundi : 08.30 - 12.00
- Mardi : 08.30 - 12.00 | 14.00 - 16.00
- Mercredi : 08.30 - 12.00 | 14.00 - 16.00
- Jeudi : 08.30 - 12.00
- Vendredi : 08.30 - 12.00



## Le service chômage de la FGTB



## Le service chômage de la FGTB Bruxelles est votre intermédiaire auprès de l'ONEM.

La FGTB Bruxelles, via son Office de Paiement des Indemnités de Chômage (OPIC), assure :

- la constitution de votre dossier de chômage
- le paiement de vos allocations de chômage
- un accompagnement dans vos démarches relatives au contrôle de disponibilité

Pour bénéficier de nos services, vous devez :

- être affilié-e à la FGTB, auprès d'une des Centrales professionnelles de la FGTB
- et en ordre de cotisation

### 1. Besoin de constituer votre dossier de chômage ?

Rendez-vous dans votre permanence chômage du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00

#### Anderlecht

📍 Rue Saint-Guidon 71 | 1070 Anderlecht

☎ 02/552 03 31

📞 02/213 16 19

✉ T10P100@fgtb.be



**Evere, Neder-Over-Heembeek,  
Schaerbeek, St Josse-Ten-Node**

📍 Place de la Reine 5 | 1030 Schaerbeek

☎ 02/552 03 31

📞 02/213 16 29

✉ T10P200@fgtb.be

**Etterbeek, Woluwe-St-Pierre, Auderghem,  
Watermael-Boitsfort**

📍 Avenue de la Chasse 88 | 1040 Etterbeek

☎ 02/552 03 31

📞 02/743 26 49

✉ T10P210@fgtb.be

**Laeken, Ganshoren et Jette**

📍 Avenue F.Lecharlier 157 | 1090 Jette

☎ 02/552 03 31

📞 02/428 27 45

✉ T10P300@fgtb.be

**Molenbeek, Koekelberg  
et Berchem-Saint-Agathe**

📍 Rue Albert Vanderkindere 15 | 1080 Molenbeek

☎ 02/552 03 31

📞 02/413 53 09

✉ T10P310@fgtb.be

## **Ville de Bruxelles, Ixelles, Haren, Woluwe-St-Lambert**

📍 Rue Saint Jean 12 | 1000 Bruxelles

☎ 02/552 03 31

📧 02/213 16 59

✉ T10P500@fgtb.be

## **Forest, Saint-Gilles, Uccle**

📍 Rue de Suède 45 | 1060 Saint-Gilles

☎ 02/552 03 31

📧 02/539 34 89

✉ T10P600@fgtb.be

## **Toutes communes hors région Bruxelloise**

📍 Rue de Suède 45 | 1060 Saint-Gilles

☎ 02/552 03 37

📧 02/213 16 53

✉ T10P690@fgtb.be

## **Permanence des Artistes pour toutes les communes**

📍 Rue de Suède 45 | 1060 Saint-Gilles

☎ 02/552 03 84

📧 02/213 16 53

✉ T10P700@fgtb.be

## **Permanence Délégués d'entreprise**

📍 Rue de Suède 45 | 1060 Saint-Gilles

☎ 02/552 03 74

📧 02/552 03 70

✉ T10P900@fgtb.be

## 2. Besoin d'une information sur l'état de votre paiement ou sur votre dossier chômage ?

Téléphonez-nous ou adressez-nous un e-mail :

### Téléphone :

- du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
- Le vendredi de 8h00 à 12h00
  
- Permanence chômage et régime de chômage avec complément d'entreprise : 02/552 03 31
- Permanence artistes : 02/552 03 84
- Permanence délégués : 02/552 03 74
- Permanence pour les communes extérieures à Bruxelles : 02/552 03 37

**E-mail :** [chomage-bxl@fgtb.be](mailto:chomage-bxl@fgtb.be)

## 3. Besoin d'une attestation ?

### Rendez-vous sur notre site ou adressez-nous un SMS.

Afin d'éviter de devoir vous déplacer dans votre permanence, vous avez la possibilité d'obtenir vos attestations en commandant celles-ci rapidement **via le site de l'Office de Paiement des indemnités de Chômage** ([www.fgtb-chomage-bxl.be](http://www.fgtb-chomage-bxl.be)) ou via SMS (0479/650.381). Pour les obtenir **via SMS** vous devez renseigner votre numéro national complet et le CODE SMS de l'attestation souhaitée.

## Les attestations suivantes sont à votre disposition :

- **Attestation de revenus** (organisme bancaire) document nécessaire pour attester de vos revenus auprès d'un organisme bancaire en vue de l'obtention d'un prêt (CODE SMS : ATTEST B 50)
- **Demande de bourse d'étude** : document nécessaire pour attester de vos revenus auprès d'un établissement scolaire de la Communauté française en vue d'obtenir l'octroi d'une bourse d'étude (CODE SMS : ATTEST B 52)
- **Logement social** : document nécessaire pour attester de vos revenus afin que la société de logement puisse estimer le montant de votre loyer (CODE SMS B 52)
- **Demande d'avocat pro deo** : document nécessaire pour attester vos revenus en vue de bénéficier de l'accès à l'aide juridique (CODE SMS : ATTEST B52)
- **Exonération de la taxe régionale** : document nécessaire pour attester vos revenus afin d'être exonéré de cette taxe (CODE SMS : ATTEST B52)
- **Justifier le montant des indemnités de chômage** : document nécessaire pour attester de vos revenus (CODE SMS : ATTEST B52)
- **Dossier allocations familiales** : document nécessaire pour attester de vos revenus auprès d'une caisse d'allocations familiales (CODE SMS : ATTEST B55)
- **Duplicata de fiche fiscale** : document nécessaire afin de compléter votre déclaration d'impôts (CODE SMS : ATTEST FIFI)

Ces formulaires vous seront adressés 2 jours après la formulation de la demande.

#### **4. Besoin d'aide suite à une convocation de l'ONEm ou d'Actiris ? Contactez notre Service Accompagnement**

##### **En cas de convocation :**

- à l'ONEm dans le cadre d'un litige
- chez Actiris dans le cadre : du contrôle de disponibilité sur la marché de l'emploi

Vous devez absolument réagir et vous présenter personnellement aux convocations.

Notre Service Accompagnement est à votre écoute pour vous informer, vous conseiller, vous défendre et vous accompagner aux auditions.

##### **Nos bureaux sont ouverts :**

- Du lundi au jeudi de 08h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30
- Le vendredi de 08h30 à 11h30

 Rue de Suède, 45 | 1060 Bruxelles (1er étage)  
 accompagnement-bxl@fgtb.be  
 02/552 03 35

## **5. Besoin de constituer votre dossier de régime de chômage avec complément d'entreprise ou de vérifier vos droits ? Contactez notre Service !**

Depuis le 1er janvier 2012, on ne parle plus de prépension mais de RCC (régime de chômage avec complément d'entreprise).

Si vous êtes « prépensionné » ou si vous souhaitez vérifier votre droit à la RCC, notre conseiller RCC est à votre disposition.

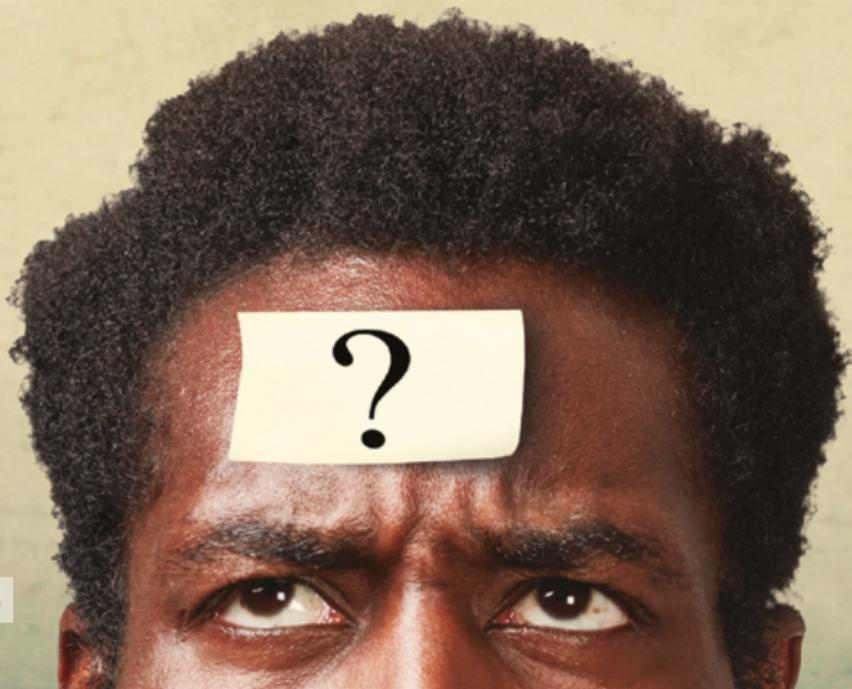
**Service « régime de chômage avec compléments d'entreprise »**

📍 Rue de Suède 45 | 1060 Saint-Gilles

☎ 02/552.03.86

✉ T10P019@fgtb.be

## Les centrales professionnelles de la FGTB



## **Les Centrales professionnelles sont en charge de la défense de vos intérêts et ceux des travailleurs de votre secteur d'activité.**

### **A ce titre, elles assurent :**

- La mise à disposition d'informations et de documentation à propos de la législation sociale, des barèmes salariaux, des conventions collectives de travail...
- La défense de ses affiliés en cas de litige devant le tribunal du travail
- L'offre de conseils dans le cadre de la gestion d'un conflit entre un travailleur et un employeur

### **Les centrales professionnelles bruxelloises :**

**La Centrale Générale (CG) représente les ouvriers et ouvrières dans un grand nombre de secteurs très diversifiés.**

📍 Rue Watteuu 2-6 | 1000 Bruxelles  
☎ 02/512 79 78  
© 02/512 56 46

### **Inscription et paiement :**

- Lundi : de 08h30 à 11h50 et de 13h00 à 16h50
- Mardi, Mercredi, Jeudi : de 08h30 à 11h50 et de 12h30 à 16h20
- Vendredi : de 08h30 à 11h50

**Juillet et aout : les services sont fermés l'après-midi**

### Service juridique :

- Lundi : de 08h30 à 11h50 et de 13h00 à 16h50
- Mardi : fermé
- Mercredi et vendredi : de 08h30 à 11h50
- Jeudi : de 08h30 à 11h50 et de 12h30 à 16h00

Juillet et août : les services sont fermés l'après-midi

**La FGTB Employés, Techniciens et Cadres de Belgique (SETCa)** - regroupe tous les employé-e-s, technicien-ne-s et cadres du secteur privé, les enseignant-e-s et les employé-e-s administratif-ve-s de l'enseignement libre, les travailleur-euse-s du livre, des arts graphiques et des média.

📍 Place Rouppe 3 | 1000 Bruxelles  
☎ 02/519 72 11

### Inscription et paiement :

- Lundi : de 08h30 à 17h00
- Mardi, Mercredi, Jeudi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- Vendredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30

### Service juridique :

- Par téléphone 02/519 72 11 :  
du lundi au vendredi : de 13h30 à 14h30
- Sur place : Uniquement sur rendez-vous.  
Les rendez-vous sont données les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 08h00 à 12h00 sur place ou par téléphone au 02/519.72.11 | 📧 [jursetcabbtkbhv@setca-fgtb.be](mailto:jursetcabbtkbhv@setca-fgtb.be)

## **La FGTB Services Publics (CGSP) regroupe toutes les catégories du personnel des entreprises et services publics**

🏠 Rue du Congrès 17-19 | 1000 Bruxelles  
☎ 02/226.13.11 et 02/226.13.60  
☎ 02/219.72.40  
✉ bruxelles@cgsp.be

### **Inscription, paiement et service juridique :**

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 08h15 à 12h00
- Après-midi uniquement sur rendez-vous

## **La FGTB Métal (MWB) rassemble les ouvriers et ouvrières du secteur du métal, l'électricité, du non-ferreux, des métaux précieux et de la sidérurgie, du secteur automobile.**

🏠 Rue de Suède 45 (4ème étage) | 1060 Bruxelles  
☎ 02/543 75 11  
☎ 02/543 75 04

### **Inscription et paiement :**

- Lundi : de 08h00 à 12h15 et de 13h00 à 17h00
- Mardi, Jeudi : 08h00 à 12h15 et de 13h00 à 16h30
- Mercredi : de 08h00 à 12h15
- Vendredi : de 08h00 à 12h00

### Service juridique :

- Inscriptions sur place : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : de 08h00 à 10h00
- Inscription sur place pour les affiliés qui travaillent : Lundi de 16h00 à 17h30 | pas en juillet ni en août
- Inscription par téléphone : Lundi, Mardi, Jeudi : de 13h30 à 15h00

### La FGTB Alimentation-Horeca-Services (Horval)

rassemble tous les ouvriers et ouvrières de l'industrie et du Commerce Alimentaire, les travailleurs et travailleuses de l'Horeca et des Services.

 Avenue de Stalingrad 76 | 1000 Bruxelles  
 02/512 63 61 | 02/512.95.02 | 02/512.13.52  
 02/512 95 02  
 horval@fgtb-abvv.be

### Inscription et paiement :

- Lundi : de 08h00 à 17h00
- Mardi, Mercredi, Jeudi : de 08h00 à 12h30
- Vendredi : de 08h00 à 12h00

### Service juridique :

- Du lundi au vendredi : de 08h00 à 11h00

## La FGTB Transport (UBT) regroupe tous les travailleurs et travailleuses du transport.

- 📍 Rue de Suède 45 (2ème étage) | 1060 St Gilles
- ☎ 02/511 87 68
- ☎ 02/511 81 46
- ✉ [ubt.bruxelles@ubt-fgtb.be](mailto:ubt.bruxelles@ubt-fgtb.be)

### Inscription et paiement :

- Lundi, Jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Mardi, Mercredi, Vendredi : de 08h30 à 12h00

### Service juridique :

- uniquement sur rendez-vous
- ☎ 02/552.03.53





**FGTB Bruxelles**

Rue de Suède, 45 | 1060 Bruxelles

02/552.03.31

[www.fgtbb Bruxelles.be](http://www.fgtbb Bruxelles.be)